

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

1) Que le contrat pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables, les mardis à Montréal-Ouest, soit adjugé à Transport LGMA inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au prix annuel de 78,711.75\$ (avant taxes), du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022, avec deux (2) options de renouvellement.

2) Que la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au poste budgétaire 02-421-00-492.

3) Que le maire et le greffier soient autorisés à signer au besoin une entente avec Transport LGMA inc., au nom de la Ville, selon ce qui est prévu aux documents de soumission faisant partie intégrante de l'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité
20190208-003

4. Période de questions du public

À 8h34, la Mairesse suppléante a annoncé le début de la période de questions.

5. Levée de la séance

À 8h35, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
20190208-004

Colleen Feeney
Mairesse suppléante

Claude Gilbert
Greffier de la Ville

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées
aux archives municipales dans le dossier Archives -20190208